

LIVRET D'ACCUEIL



DES ÉLÈVES & ÉTUDIANTS

Bienvenue au sein de nos instituts !

Ce livret va vous permettre de vous familiariser avec les locaux des instituts de formations paramédicales du CH Edmond Garcin d'Aubagne et de comprendre l'organisation et le fonctionnement de nos filières et sessions de formations. Il est destiné aux élèves et étudiants, mais aussi aux professionnels qui interviennent ponctuellement au sein de la structure pour enrichir les apports pédagogiques de notre projet de formation.

Il sera rappelé ici la philosophie de nos instituts, clé de voûte de toutes nos actions, que nous développerons avec vous tout au long de votre cursus.

Les équipes pédagogique, administrative et de maintenance des instituts ont à cœur de vous accompagner tout au long de votre parcours de formation pour développer les compétences propres à faire de vous un professionnel efficace et reconnu, en favorisant votre responsabilisation et votre autonomisation.

Nous nous efforçons d'impulser chez chacun de vous l'appropriation et la mise en actes :

- **Des valeurs humanistes requises chez tout soignant, particulièrement le respect de l'Être Humain et de sa dignité, qui se décline en bienveillance, altruisme, altérité et équité ; la solidarité, qui inclut le partage, la confiance, le civisme et l'humilité ; la responsabilité, et son corollaire l'honnêteté,**
- **Des valeurs de la République : liberté, égalité, fraternité, laïcité et absence de toute forme de discrimination,**
- **Des notions de civilité et de citoyenneté, propres à la démocratie, dans le respect des principes de la fonction publique et du service public, qui sont la neutralité, la laïcité, la discrétion professionnelle, la dignité, l'impartialité, l'intégrité et la probité, le respect de la hiérarchie.**

C'est en les respectant et en les exerçant au quotidien que chacune et chacun d'entre nous participe au « bien vivre ensemble » au sein des instituts, dans les services de soins et dans la cité.

**Marie-Dominique Cardi
Directrice des Soins
Coordonnatrice générale des instituts
de formations paramédicales**

TABLE DES MATIERES

TABLE DES MATIERES	3
1 Présentation de l'établissement et des filières de formation	4
1.1 Les principaux partenaires :	4
1.2 Le rôle du Conseil Régional	5
1.3 Plan du bâtiment principal avenue des Sœurs Gastine	6
1.4 Plan de l'annexe	8
1.5 Plan de Joliot Curie	9
1.6 Organigramme	10
1.7 Composition de l'équipe	10
1.8 Les moyens mis à disposition sur nos 2 sites	11
2 Qualité	12
2.1 La philosophie et les valeurs	12
2.3 L'écoute des élèves et étudiants	13
2.4 L'association des élèves et étudiants	14
3 Vie pratique :	14
3.1 Tenues professionnelles :	14
3.2 Comment se rendre aux instituts d'Aubagne ?	15
3.3 Où se restaurer ?	18
3.4 Informations d'ordre financier	18
3.5 Adresses utiles :	18
4 Participer à la qualité de vie	20
5 En conclusion	20
Fiche de préparation et du compte rendu des différentes instances	27

1 Présentation de l'établissement et des filières de formation

- Institut de Formation en Soins Infirmiers
- Institut de Formation d'Aides-soignants
- Institut de Formation d'Auxiliaires de Puériculture
- Préparations aux épreuves de sélection pour l'entrée en instituts :
 - De formation d'Aides-soignants,
 - De formation d'Auxiliaires de Puériculture,
 - Accompagnement à l'admission en instituts de formations en Soins Infirmiers pour FPC (formation professionnelle continue), accompagnement à l'admission en instituts de formations paramédicales.
- Formations diplômantes ou certifiantes :
 - Aspirations endotrachéales,
 - Assistant de soins en gérontologie,
 - Actualisation des connaissances et des pratiques des professionnels aides-soignants, auxiliaires de puériculture (nouveau référentiel) et infirmiers,
 - FGSU 1 et 2, FGSU actualisation,
 - Cursus partiel infirmier pour maïeuticien et médecins étrangers.
- Formations continues et d'adaptation à l'emploi :
 - Tutorat des étudiants en soins infirmiers, des élèves auxiliaires de puériculture et aides-soignants,
 - Adaptation à l'emploi pour les professionnels IDE, AP et AS,
 - Atelier de simulation à la perte d'autonomie, au handicap,
 - Prévention des événements indésirables liés aux soins,
 - Identitovigilance,
 - Prise en charge de la douleur pour IDE,
 - Prévention des risques physiques au poste de travail du soignant,

1.1 Les principaux partenaires :

- Région SUD, Provence-Alpes-Côte d'Azur ;
- ARS PACA (Agence Régionale de Santé) ;
- HAS (Haute Autorité de Santé) ;
- Centre Hospitalier Edmond Garcin d'Aubagne ;
- Municipalité d'Aubagne ;
- DRAJES PACA (Délégation régionale académique à la jeunesse, à l'engagement et aux sports PACA) ;
- DREETS (Direction Régionale de l'économie, de l'emploi, du travail et des solidarités) ;
- Aix-Marseille-Université (AMU) ;
- Ministère des Solidarités et de la Santé ;
- Ministère de l'Enseignement Supérieur, de la recherche et de l'innovation ;
- Rectorat et Education Nationale ;
- CERFAH (Centre Régional de Formation d'Apprentis des Métiers de l'Hospitalisation) ;
- France Travail ;
- Mission Locale ;

- CAP Emploi ;
- AGEFIPH ;
- Les OPCO (Opérateurs de Compétences) : ANFH (Association Nationale pour la Formation Permanente du Personnel Hospitalier), Transition Pro, UNIFAF... ;
- Instituts de Formations Paramédicales de la Région PACA et hors région ;
- Associations professionnelles : CEFIEC national et régional (Comité d'Entente des Formations Infirmières et Cadres), GERACFAS (Groupe d'Etudes, de Recherches, d'actions pour la Formation des Aides-soignants, CEEPAME (Comité d'Entente pour les Ecoles Préparant aux Métiers de l'Enfance), ANdEP (Association Nationale des Directeurs d'Ecoles Paramédicales), AFDS (Association Française des Directeurs de Soins), ANCESU (Association Nationale des Centres d'Enseignement des Soins d'Urgence), SIDIEF (Réseau international des infirmières francophones), Académie des Sciences infirmières, Ordre National des Infirmiers ;
- Ecoles, collèges et lycées : écoles primaires Antide Boyer, Nelson Mandela, Jean Mermoz 2, Les Matagots, collège Lou Garlaban, lycées Lakanal, la Cadenelle, Ste Marie, la Méditerranée, Joliot Curie, Auguste et Louis Lumière ;
- Etablissements d'enseignement supérieur : STAPS, SATIS ;
- CESU 83 (Centre d'Enseignement des Soins d'Urgence) ;
- Établissements sanitaires et sociaux publics et privés du territoire et de la Région, crèches, PMI, agences d'intérim ;
- Armée ;
- Fédération Nationale des Etudiants en Soins Infirmiers ;
- Ordre Infirmier ;
- Entreprises partenaires dans le cadre de la taxe d'apprentissage et les organismes collecteurs ;
- Mutuelle Nationale des Hospitaliers, GMF, BFM, Société Générale ;
- Lion's Club ;
- PIJ (Point Informations Jeunesse) ;
- Point Santé Jeunes ;
- Epsilon Informatique.

1.2 Le rôle du Conseil Régional

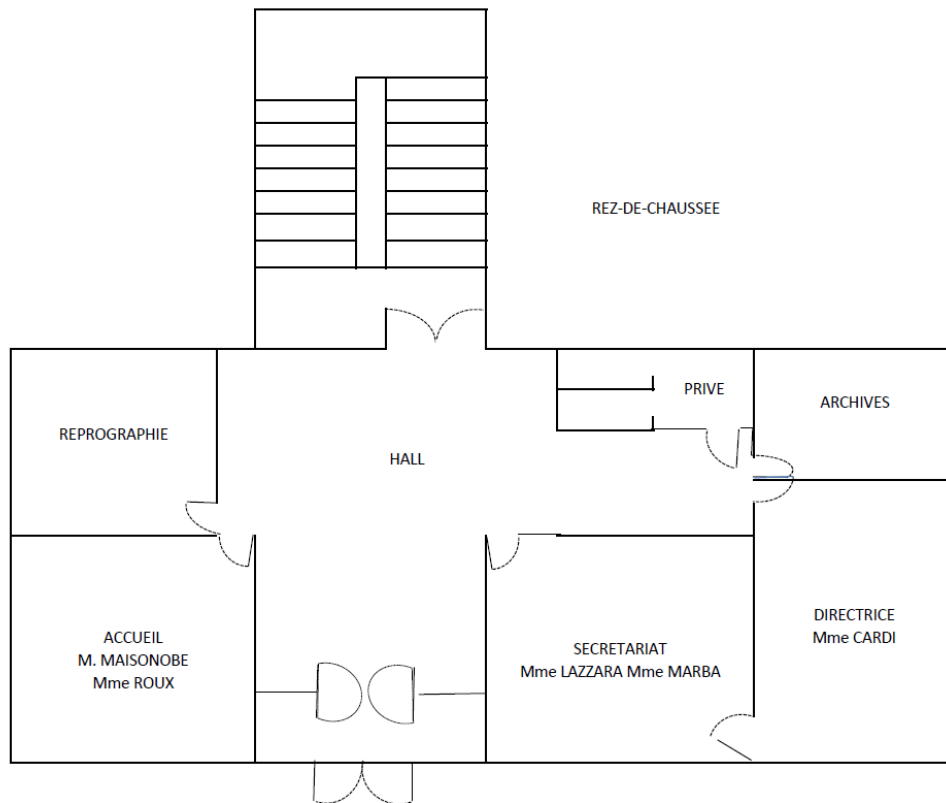
Le Conseil Régional développe une stratégie offensive pour répondre aux défis des territoires de PACA et aux évolutions du secteur.

La déclinaison opérationnelle du schéma des formations sanitaires et du travail social est organisée autour de trois axes majeurs :

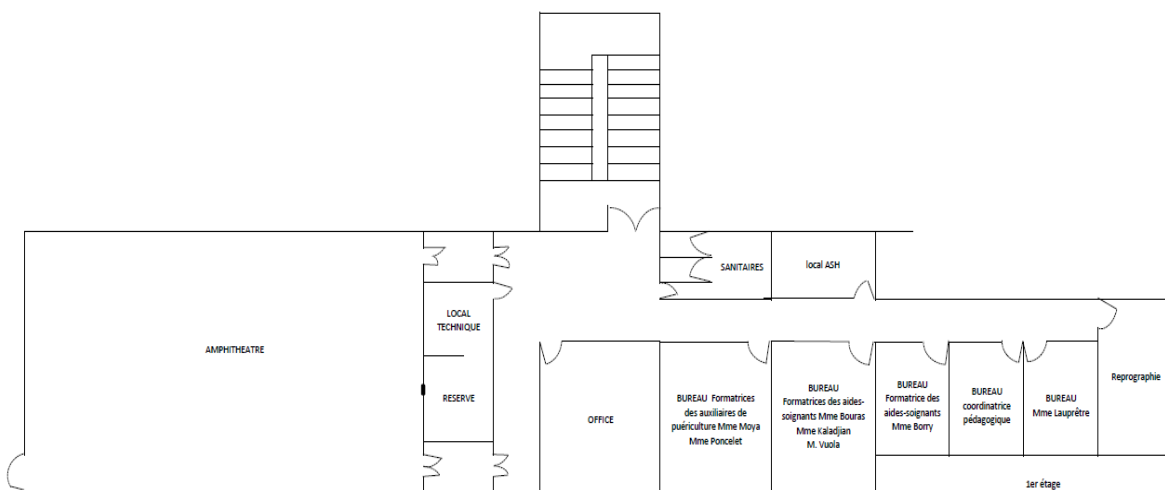
- Définir l'offre des formations sanitaires et du travail social dans une logique de réponse aux besoins en emplois des entreprises et des territoires,
- Adapter l'appareil de formation aux activités de demain et aux évolutions des métiers pour une performance accrue,
- Accompagner les futurs professionnels et en faire des acteurs de leur formation.

1.3 Plan du bâtiment principal avenue des Sœurs Gastine

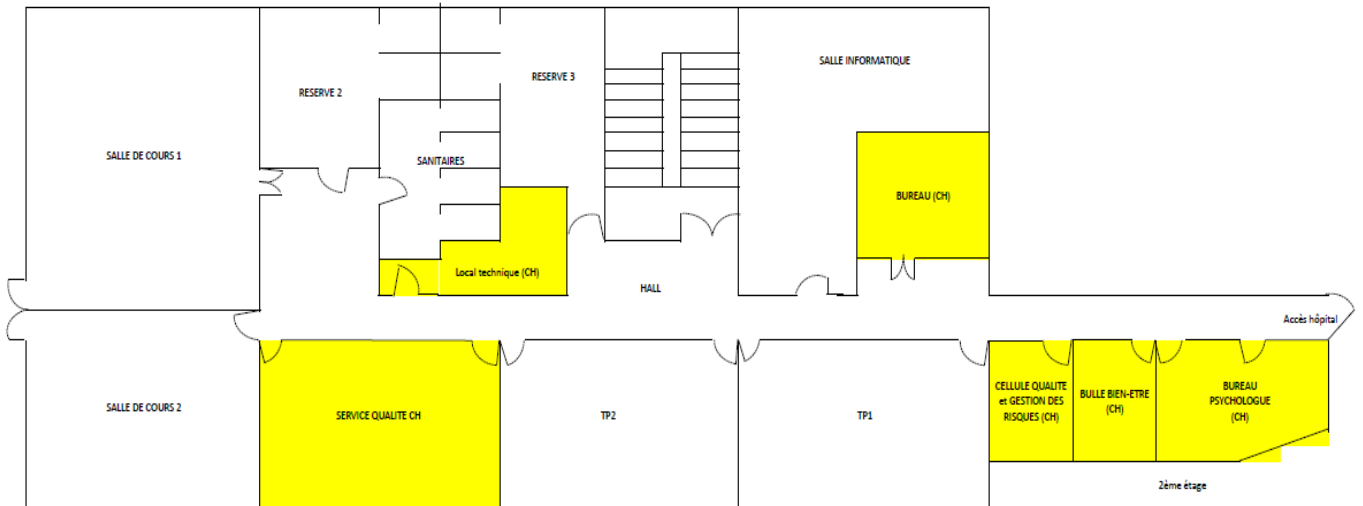
RDC



1^{er} étage

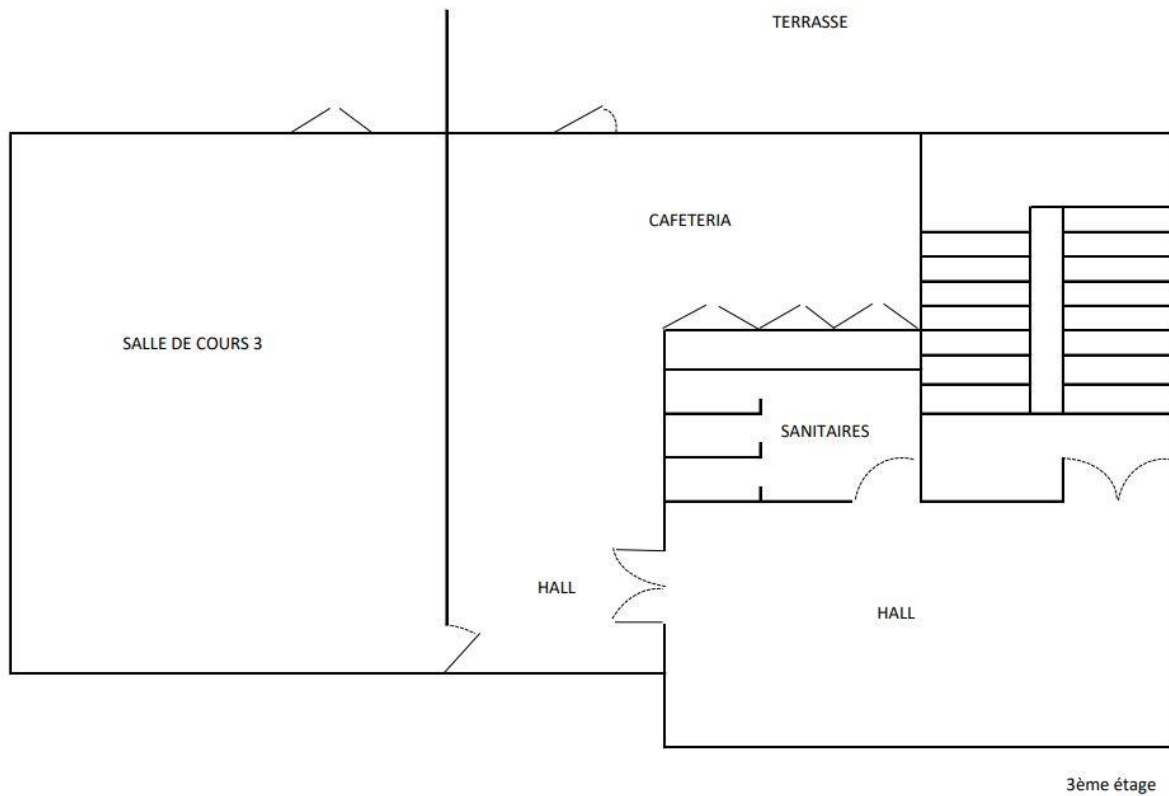


2^{ème} étage

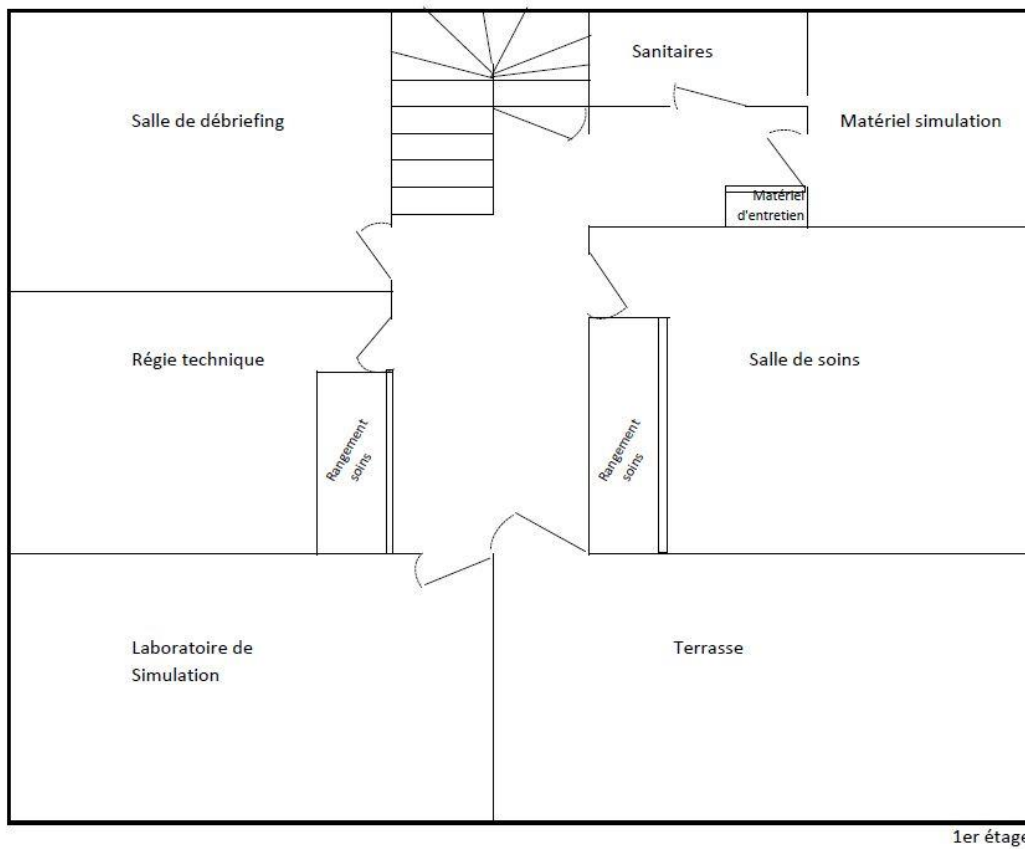
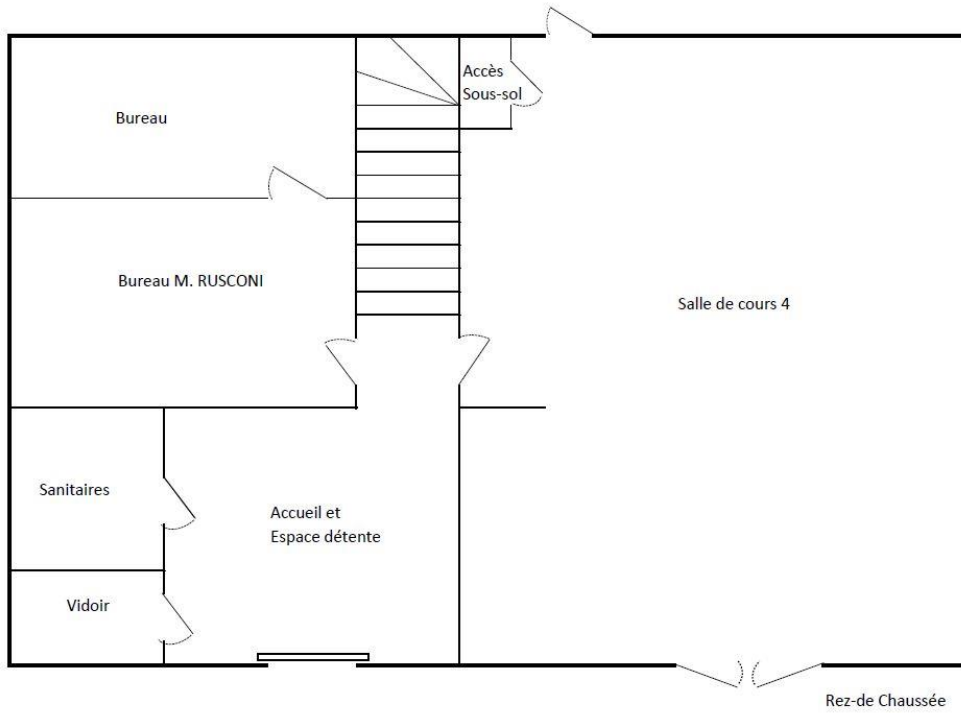


Zone affectée au CHEG

3^{ème} étage

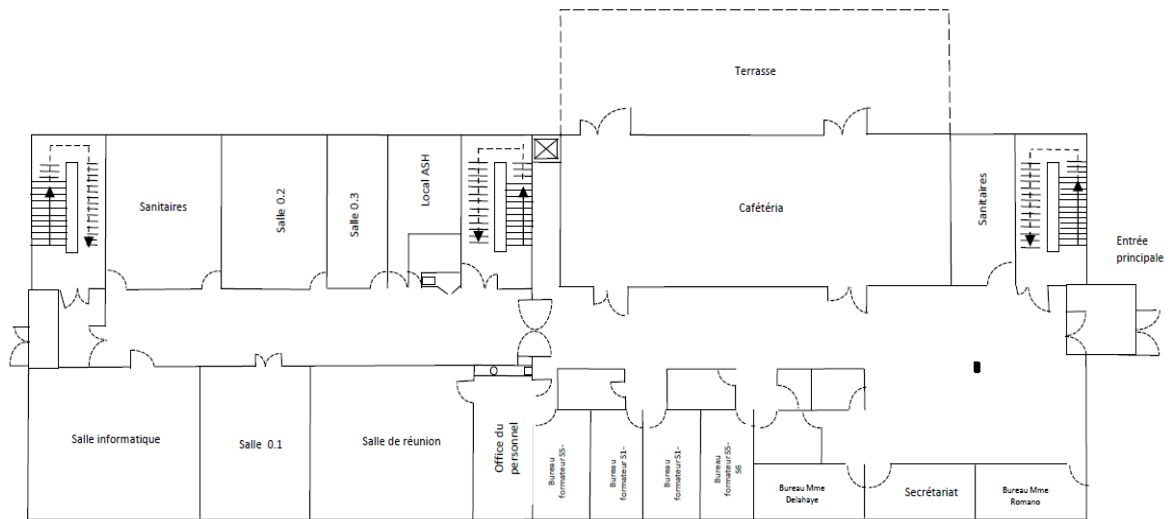


1.4 Plan de l'annexe

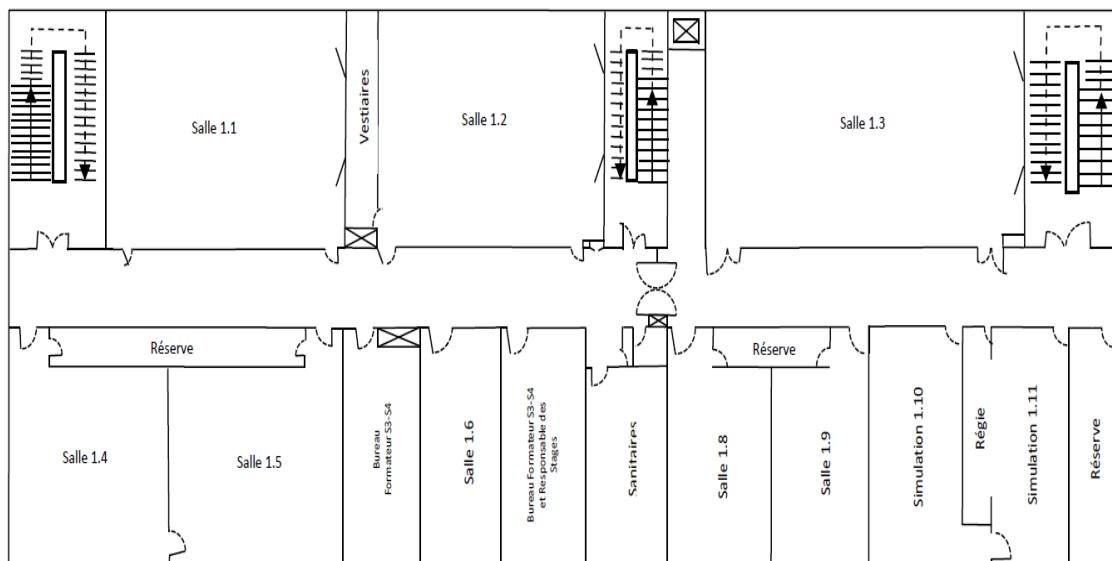


1.5 Plan de Joliot Curie

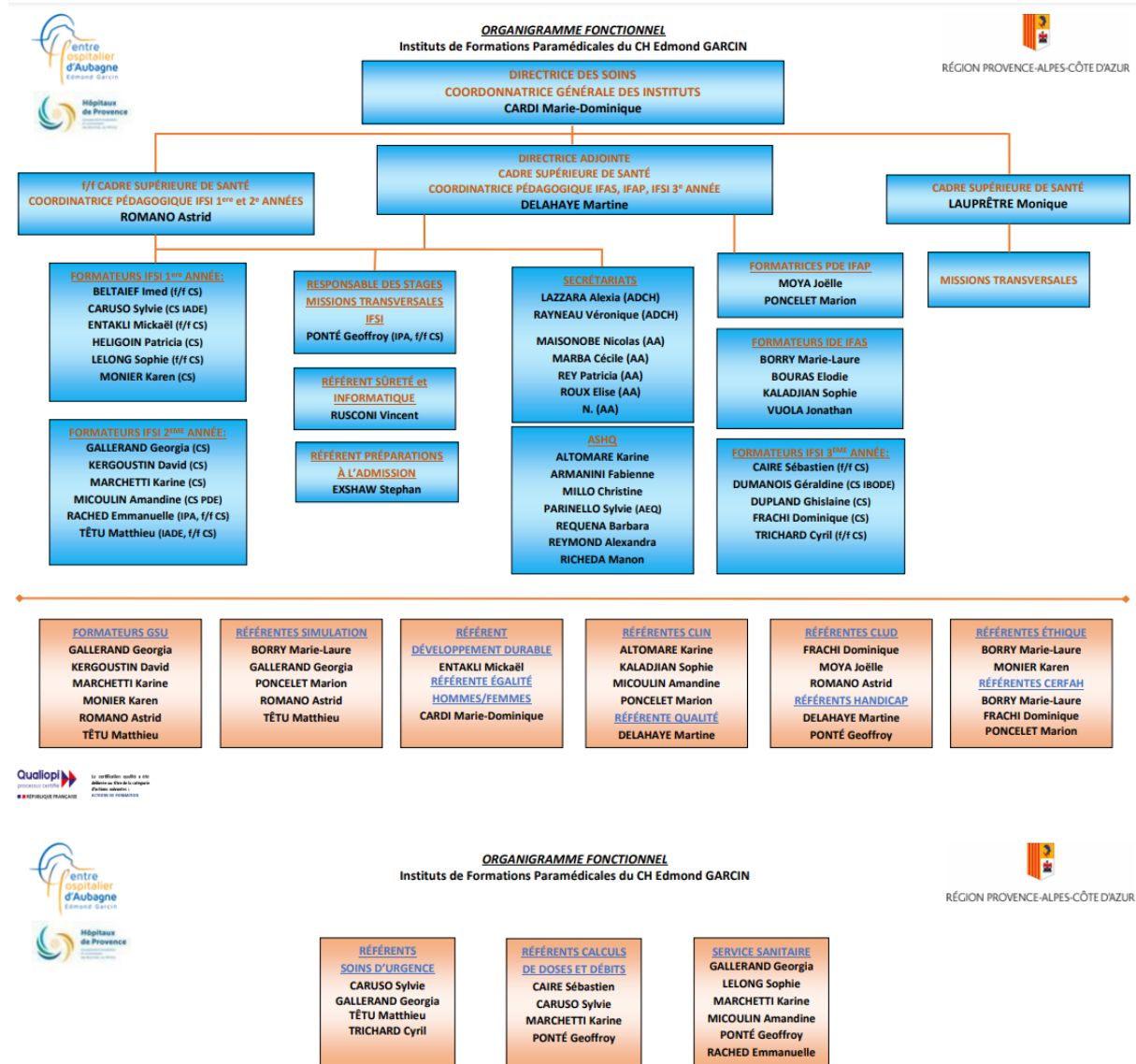
RdC



1^{er} étage



1.6 Organigramme



1.7 Composition de l'équipe

Équipe administrative :

L'équipe administrative vous accueille du lundi au vendredi de 8h à 17h et certains samedis de 9h à 16h.

L'équipe est en réorganisation, les missions spécifiques de chaque agent vous seront précisées dès finalisation.

Équipe pédagogique : les formateurs ont plusieurs références :

- Référence de suivi pédagogique (IDE, AS, AP, prépas à l'admission) dont les missions sont d'accompagner l'étudiant/l'élève dans sa construction professionnelle, de le guider dans l'utilisation et la mise en conformité de son Portfolio et de proposer la validation du stage de l'étudiant à la commission d'attribution des crédits et de renseigner le logiciel Forméis (IDE) ; de le guider dans l'utilisation de son carnet de stage (AS, AP) ;

- Référence d'année (IDE, AS, AP) dont les missions sont d'animer le projet pédagogique d'année et de faire respecter le règlement intérieur ;
- Référence de stage (IDE, AS, AP, sessions d'accompagnement à l'admission en instituts de formations) dont les missions sont de développer les conditions de partenariat avec les terrains de stage et développer l'offre de stage, de s'assurer de l'organisation optimale des conditions du stage, de mettre à jour les coordonnées des lieux de stage, des personnes ressources, d'assurer la mise à disposition des supports aux étudiants, de s'assurer de la mise en place du tutorat de l'étudiant sur le terrain de stage, de participer à l'accompagnement de l'étudiant en fonction de son niveau et de ses besoins en termes d'apprentissage, de ses objectifs et des objectifs institutionnels ;
- Référence d'UE (IDE) dont les missions sont d'assurer la cohérence dans la construction et l'articulation des UE, avec pour but de professionnaliser les étudiants (mise en lien avec les compétences inhérentes aux UE) et d'assurer la cohérence dans la progression des apprentissages ;
- Accompagnement des étudiants sur l'Espace Numérique de Travail (ENT) de la BU d'AMU.

Pour toute demande d'aménagements de scolarité en lien avec un handicap (physique, cognitif...), les référents handicap restent à votre écoute. N'hésitez pas à vous renseigner auprès du secrétariat.

Equipe d'entretien : elle s'attache à garantir un environnement sécurisé dans des locaux propres, fonctionnels et accueillants, et à assurer le bio nettoyage des espaces communs.

1.8 Les moyens mis à disposition sur nos 2 sites

- Wifi accessible dans tout l'établissement sous certaines conditions.
- Site Internet (MyKomunoté et Furio) dédié : ressources pédagogiques, actualités, plannings, messagerie.
- Espace Numérique de Travail (ENT) de l'université pour les étudiants en soins infirmiers : cours universitaire, forum, ouvrages en ligne de la collection Masson.
- Logiciels AS 3.0, Simango <https://simango.fr/>.
- 2 salles informatiques : 47 postes informatiques (accès aux DVD de 5 UE universitaires), 2 imprimantes, 2 scanners. Les enseignements universitaires par DVD sont mis à disposition sur chaque poste de travail.
- 6 salles de travaux pratiques avec équipement complet, mannequins adultes et enfants, matériel pour la formation aux gestes et soins d'urgence.
- 3 salles de simulation en santé avec régie et salle de débriefing, mannequin de simulation « moyenne fidélité », système Simpad, Simview, Simulage...
- 4 salles de travaux dirigés

2 Qualité

2.1 La philosophie et les valeurs

La philosophie des Instituts du Centre Hospitalier Edmond Garcin d'Aubagne est basée sur le respect de l'unicité de chaque apprenant.

Il s'agit d'accompagner chacun dans son cheminement vers la professionnalisation. Cette professionnalisation est portée par des valeurs incontournables pour la pratique de la profession :

Le Respect : respect de l'Être Humain et de sa dignité ; altruisme ; altérité ; laïcité ; tolérance.

La Solidarité : partage ; confiance ; civisme ; humilité ; équité.

La Responsabilité : honnêteté.

Cette philosophie contribue à former des professionnels capables de faire preuve de :

- Rigueur,
- Disponibilité,
- Bienveillance,
- Empathie,
- Ecoute,
- Sens de l'accueil
- Enthousiasme,
- Ouverture d'esprit
- Curiosité intellectuelle,
- Engagement.

Par ailleurs, en adéquation avec la Charte du Respect des Valeurs de la République de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur, nous respectons les valeurs républicaines dont les principes sont fixés par la Constitution du 4 Octobre 1958 et les textes auxquels elle se réfère : « **La France est une République indivisible, laïque, démocratique et sociale. Elle assure l'égalité devant la loi de tous les citoyens sans distinction d'origine, de race ou de religion** ».

En conséquence, nous souscrivons aux principes suivants :

- l'égalité entre les hommes et les femmes ;
- le principe de neutralité des bâtiments publics ;
- la liberté de conscience et la liberté de culte ;
- l'égalité de tous devant la loi, quelles que soient leurs croyances ou leurs convictions.

2.2 Le développement soutenable

Les instituts de formation, soucieux de l'environnement et des actions à mener dans le cadre du développement soutenable, ont mis en place une charte à destination des équipes et des élèves/étudiants. Celle-ci se décline en 6 engagements représentés ci-dessous :

Charte de développement soutenable



Les Instituts de Formations Paramédicales (IFP) du Centre Hospitalier Edmond Garcin s'engagent dans une démarche de Développement Durable. En étroite collaboration avec le Centre Hospitalier Edmond Garcin, les IFP prennent à cœur la transition écologique, et mettent en place diverses actions permettant d'être acteurs pour la planète.

En effet, nous sommes attentifs à la consommation d'électricité, de papiers, de matériel divers ... Aussi, dans le même esprit, le tri sélectif est mis en place : tri de papiers, de cartons, d'emballages, mise à disposition d'un bac collecteur de bouchons en plastique destiné à une association marseillaise en vue de les recycler/ reconditionner afin de permettre d'aider des personnes en situation de handicap.

Au sein des IFP, nous sommes tous écoresponsables, et acteurs de cette transition écologique.

2.3 L'écoute des élèves et étudiants



Elle se traduit au quotidien de la part de toutes les équipes.

La section relative à la vie des élèves se réunit une fois par an et plus si nécessaire, pour les auxiliaires de puériculture et les aides-soignants. Toutes les questions, difficultés et problématiques liées à la vie dans les instituts y sont débattues. Les propositions et axes d'amélioration qui émanent des élèves sont accueillis et pris en compte avec grand intérêt.

La section relative à la vie étudiante, pour les étudiants en soins infirmiers, se réunit au moins deux fois par an, et émet un avis sur les sujets relatifs à la vie étudiante au sein de l'institut.

Chaque promotion élit chaque début d'année ses délégués (voir document en **annexe 2**). Sont élus aussi des représentants des apprentis.

2.4 L'association des élèves et étudiants

L'AINS (Association Investie des Nouveaux Soignants) a pour objet social de favoriser l'intégration, l'entraide et le bien être des étudiants par tous les moyens, mettre en commun des activités et des connaissances, favoriser la rencontre entre étudiants et professionnels pour mener à terme des projets à visée humanitaire.

Adresse de contact : asso.ains@gmail.com

3 Vie pratique :

3.1 Tenues professionnelles :

- Chaque étudiant doit se doter d'un trousseau de 4 tenues (tunique-pantalon blancs), chaque élève en formation AS ou AP de 3. L'entretien de ces dernières est à leur charge pour les travaux en institut, et à la charge du service s'il y a lieu, en stage. Le Conseil Régional prend en charge à la rentrée de septembre 2024 pour chaque étudiant en S1 et élève AS 3 tenues de stage et des chaussures.
- Aux instituts : chaque élève/étudiant porte sa tenue professionnelle intégrale lors des travaux pratiques.

3.2 Comment se rendre aux instituts d'Aubagne ?



35, Avenue des Sœurs Gastine - 13400 Aubagne

Depuis la rentrée d'août 2020, les IFP d'Aubagne se sont agrandis.

Certains cours pourront avoir lieu à notre nouveau bâtiment, sur le site du Lycée Joliot-Curie,

4, Avenue des Goums - 13400 Aubagne

Il y a 360 mètres de porte à porte entre les IFP et les nouveaux locaux.

Voici comment s'y rendre à partir du parking des IFP :





1. Prendre rue des Goums en longeant le tracé du tramway



2. Le portail d'entrée jouxte la poterie Ravel

Un badge magnétique permet aux étudiants en soins infirmiers d'avoir un accès autonome. Une sonnette est à votre disposition pour demander l'ouverture.



3. Après le portail, descendre sur 30 mètres et tourner à gauche, notre bâtiment est au bout de l'allée.



Les instituts sont accessibles :

- En voiture (possibilité de parking Q-Park à prix réduit à la journée après inscription annuelle) ;
- En tramway (arrêt devant les instituts) ;
- En bus lecar (arrêt devant les instituts ou au pôle d'échanges) ;
- En bus aubagnais (arrêt devant les instituts) ;
- En train (gare SNCF à 5 minutes).

Nos instituts sont accessibles aux personnes à mobilité réduite.



3.3 Où se restaurer ?

Les instituts sont dotés d'une cafétéria équipée de réfrigérateurs, micro-ondes, cafetières, bouilloires, placards de rangement et espace extérieur sur chacun des sites.

Les élèves/étudiants ont accès au self du Centre Hospitalier Edmond Garcin d'Aubagne (environ 4 euros le repas complet).

À proximité des instituts, il existe plusieurs possibilités de restauration rapide. Des distributeurs de boissons et friandises sont à disposition dans chaque cafeteria.

3.4 Informations d'ordre financier

Les référents administratifs sont à votre disposition pour vous renseigner et vous conseiller dans vos démarches. Une information relative à ces démarches vous sera donnée dès votre inscription et lors de votre entrée en formation.

Lien Internet pour la demande de bourse : <http://aidesformation.maregionsud.fr>

3.5 Adresses utiles :

- **France Travail**

88 rue de la République

13400 AUBAGNE

Ouvert de 8h30 à 16h15

- **Mission Locale**

80 avenue des Sœurs Gistine

13400 AUBAGNE

Tél : 04 42 62 83 30

- **La Boussole**

80 avenue des Sœurs Gistine

13400 AUBAGNE

Tél : 04 42 62 83 30

- **Service Formation Professionnelle-DOCAPOST**

Région Sud - BU Solutions Aides & Subventions
2, Avenue Sébastopol - BP 65052
57072 Metz Cedex 3 – France

- **Cap Emploi**

88, Rue de la république
13400 AUBAGNE
Tel : 04 42 95 70 30
<https://www.capemploi-13.com/contact.html>

- **CCAS**

Avenue Antide Boyer
Immeuble les Marronniers
13400 AUBAGNE
Tel : 04 42 18 19 54
8h30 à 12h30 et de 13h30 à 17h

- **PIJ**

80, Avenue des sœurs Gastines
13400 AUBAGNE
Tel : 04 42 01 56 56

- **Point Santé Jeunes**

18, Boulevard Gambetta
13400 AUBAGNE
Tel : 04 42 84 41 08

4 Participer à la qualité de vie

Pour le **bien être de chacun**,
les règles de vie collective s'appliquent
dans cet établissement



Le bâtiment est nettoyé tous les jours par les agents des services hospitaliers. Afin de faciliter l'entretien, il vous est demandé de suivre les instructions de règlement intérieur ainsi que celles affichées dans les salles. Le respect de l'hygiène des locaux est indispensable.





Vous pouvez signaler vos demandes ou remarques concernant l'entretien à vos représentants de promotion qui transmettront l'information aux équipes concernées.

Chaque enseignant prévoit des pauses à des horaires différents. Certains travaillent quand d'autres sont en pause. **Il vous est donc demandé de garder le calme, notamment dans les couloirs.**

5 En conclusion

Nous espérons vivement que ce livret d'accueil aura permis de faciliter votre intégration dans notre établissement.

Vous serez prochainement consultés pour apporter vos remarques ou propositions afin de le faire évoluer, dans la perspective de l'accueil des étudiants et élèves qui vous succéderont.

	RÉDACTRICES	VÉRIFICATRICE	VALIDATION
Nom(s)	Marie-Dominique CARDI Nicolas MAISONOBE	Martine DELAHAYE	Marie-Dominique CARDI
Fonction(s)	Directrice des Soins Coordonnatrice Générale IFP Adjoint Administratif	Cadre Supérieure de Santé Directrice adjointe	Directrice des Soins Coordonnatrice Générale IFP
Version	27/09/2024	27/09/2024	27/09/2024
Signature			
			

Répertoire Téléphonique : 04.42.84

Directrice, Coordonnatrice générale des instituts : CARDI Marie-Dominique **7154**

Directrice Adjointe et Coordinatrice pédagogique des ESI 3 – AS et AP : DELAHAYE Martine **7156** (JC) **7672** (IFP)/ port. **3953**

Coordinatrice pédagogique des ESI 1 et 2 : ROMANO Astrid **7544** (JC)

Cadre supérieure de santé – Missions transversales – LAUPRÊTRE Monique **7280** (IFP)

SECRETARIATS

IFP Adjointe des cadres : LAZZARA Alexia			JOLIOT Adjointe des cadres : RAYNEAU Véronique		
AS / AP	LAZZARA Alexia	7155	3A	REY Patricia	6070
AP	MAISONOBE Nicolas	7281	2A	EN ATTENTE DE RECRUTEMENT	7655
REGIE	MARBA Cécile	7584	1A	RAYNEAU Véronique	7616
AS	ROUX Élise	7585			

FORMATEURS

IFP			JOLIOT		
AS	BOURAS Elodie	7536	1A	BELTAÏEF Imed	7532
AS	BORRY Marie-Laure	7279	3A	CAIRE Sébastien	7651
AP	MOYA Joelle	7586	1A	CARUSO Sylvie	7650
AP	PONCELET Marion	7543	3A	FRACHI Dominique	7160
AS	KALADJIAN Sophie	7608	3A	DUMANOIS Géraldine	7158
AS	VUOLA Jonathan	7671	3A	DUPLAND Ghislaine	7629
			1A	ENTAKLI Mickael	7627
			2A	GALLERAND Georgia	7157
			1A	HELIGOIN Patricia	7626
			2A	KERGOUSTIN David	7278
			1A	LELONG Sophie	7648
			2A	MARCHETTI Karine	7117
			2A	MICOULIN Amandine	7615
			1A	MONIER Karen	7614
			STAGES	PONTÉ Geoffroy	7535
			2A	RACHED Emmanuelle	7670
			2A	TÊTU Matthieu	7534
			3A	TRICHARD Cyril	7537

DIVERS

IFP		ANNEXE	
OFFICE	6702	INFORMATICIEN : RUSCONI Vincent	7530
TP1	6087	REGIE	6016
TP2	6088	ESPACE COLLECTIF	6006
AMPHI	6703	ATELIER SIMULATION	6007
ASH IFP	3070	CHAMBRE SIMULATION	6017
		ASH JOLIOT	3954 – 06.09.34.72.15

REFERENTS SIMULATION : BORRY Marie-Laure, GALLERAND Georgia, PONCELET Marion, ROMANO Astrid
TÊTU Matthieu

REFERENTS HANDICAP : DELAHAYE Martine et PONTÉ Geoffroy

REFERENTS SERVICE SANITAIRE : GALLERAND Georgia, LELONG Sophie, MARCHETTI Karine, MICOULIN
Amandine, PONTÉ Geoffroy, RACHED Emmanuelle

REFERENTS FGSU : GALLERAND Georgia, KERGOUSTIN David, MARCHETTI Karine, MONIER Karen, ROMANO
Astrid, TÊTU Matthieu

REFERENT STAGES : PONTÉ Geoffroy

FICHE MISSIONS DU REPRÉSENTANT**Intitulé de la fonction**

- Représentant des élèves pour les formations préparatoires aux épreuves de sélection pour l'entrée en formations d'infirmiers, d'aides-soignants et d'auxiliaires de puériculture.
- Représentant des élèves aides-soignants.
- Représentant des auxiliaires de puériculture.
- Représentant des étudiants en soins infirmiers.

Définition de la fonction

Le représentant a la charge de représenter les élèves et les étudiants en soins infirmiers ; il est leur porte-parole auprès de la directrice des instituts, de la coordonnatrice pédagogique et des formateurs.

Modalités d'élection**Élection :**

L'élection est organisée par les Instituts de formation en début d'année de formation dans un délai maximal de 60 jours pour la formation infirmière.

Chaque élève/étudiant peut être candidat.

Les candidatures sont individuelles.

Durée du mandat :

Le représentant élève est élu pour la durée de la formation en cours. Le représentant étudiant est élu pour une année de formation.

Déroulement de l'élection :

Les élections se déroulent à bulletin secret au scrutin majoritaire et uninominal à bulletin secret à un tour.

Les candidatures sont déclarées à la promotion. Cependant, un élève/étudiant n'ayant pas présenté sa candidature peut être élu s'il a reçu un nombre suffisant de voix et s'il accepte son mandat.

En cas d'égalité du nombre de voix, le plus âgé est élu.

Un des deux représentant titulaires pour les promotions aides-soignantes, auxiliaires de puériculture et infirmière est tiré au sort lors du premier conseil technique ou pédagogique de l'année de formation pour siéger en conseil de discipline.

Par ailleurs, les représentants et suppléants de la formation infirmière élisent trois représentants parmi les représentants candidats des instituts de formations en soins infirmiers du Groupement de Coopération Sanitaire AMU (Aix-Marseille-Université). Ils ont la possibilité d'être candidats.

Un des représentants titulaires de chacune des formations d'aides-soignants, d'auxiliaires de puériculture et d'infirmier (uniquement pour la promotion d'étudiants en soins infirmiers de 3^{ème} année), est désigné par la directrice du Centre Hospitalier Edmond Garcin afin de siéger à la CSIRMT (Commission des Soins Infirmiers, de Rééducation et Médico-Techniques).

Missions du délégué

Il écoute, il rassemble l'information, il transmet un message en prenant la parole : il transmet l'avis du groupe aux formateurs, à la coordinatrice pédagogique, à la directrice des instituts.

Il prépare ses interventions pour les conseils techniques, de discipline, pour les instances régissant la formation d'infirmier, pour les conseils de vie des élèves/étudiants, tout en gardant un devoir de confidentialité pour les informations relatives aux situations d'élèves/étudiants traitées lors de ces conseils.

Il transmet en retour à la promotion les informations issues de ces instances.

Il peut être amené à siéger en conseil de discipline, il est alors tenu d'observer une entière discrétion à l'égard de la teneur des dossiers étudiés.

Il est l'intermédiaire entre l'ensemble de la promotion et l'équipe des instituts.

Il fait circuler l'information.

Il peut être amené à soutenir l'un de ses pairs.

Les droits et devoirs du/de la représentant des étudiants et des élèves

Les droits	Les devoirs
<ol style="list-style-type: none"> 1. Le droit d'expression, notamment d'affichage, après assentiment de l'organisme de formation sur un panneau réservé à cet effet, concernant les questions de la vie collective dans le cadre de leur formation. 2. Le droit de réunion après assentiment de la directrice des instituts dans ou en dehors du temps de formation, sur un sujet qui porte sur la vie du groupe ou de la structure et sur des propositions d'améliorations pédagogiques ou pour préparer collectivement une instance spécifique. 3. Le droit d'élire et d'être élu au sein de son groupe de formation. 4. Le droit de consultation : de consulter et d'être consulté, au moins une fois par an, dans le cadre de chacune des instances. 5. Le droit de se réunir, avec l'accord de la directrice des instituts, entre représentants des différentes promotions. 6. Le droit de se regrouper dans le cadre d'organisations de leur choix. Ces organisations disposent de facilités d'affichage, de réunion et de collecte de cotisations dans les instituts. De cette façon, les élèves/étudiants peuvent créer librement des associations et s'y investir dans l'objectif de mettre en place des projets d'ordre humanitaire, de santé publique, culturels ou encore festifs. 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Le devoir de se tenir informé tout au long de la formation sur les questions relatives à la vie collective dans le cadre de sa formation en particulier concernant les questions traitées dans le cadre de la délégation. 2. Le devoir d'être présent et de participer, dans un esprit de coopération aux réunions relatives à la vie collective dans le cadre de sa formation. 3. Le devoir de se tenir au courant de la poursuite des différents sujets traités avec les élèves/étudiants et au nom du groupe. 4. Le devoir de rendre compte, seul ou à l'aide des formateurs, du contenu des réunions dans lesquelles il représente des élèves/étudiants. 5. Le devoir de consulter le groupe qu'il représente avant de le représenter. 6. Le devoir de s'exprimer au nom du groupe qu'il représente en respectant la variété des positionnements, s'il y a lieu.

Pour plus d'informations, rendez-vous sur le site :

<http://docplayer.fr/2400974-2013-14-guide-de-l-elu-a-destination-des-delegues-f-ederation-nationale-des-etudiants-en-soins-infirmiers.html>

Qualités requises

Avoir un sens de l'écoute.
Savoir retransmettre une information.
Avoir un esprit d'analyse et de synthèse.
Être force de proposition.
Être diplomate.

Préparer, suivre, rendre compte des différentes instances

Comment les préparer ?

Réunir la promotion concernée pour recueillir les avis, questionnements, propositions des différents élèves/étudiants (voir fiche p.5).

Comment y participer ?

Rendre compte de ce qui a été dit lors de la réunion avec le groupe de formation (lecture des avis, questions et propositions).

Écouter les différentes interventions des membres composant les instances.

Prendre des notes.

Intervenir pour expliciter ou solliciter des explications.

Comment rendre compte ?

Rédiger un compte rendu de la réunion.

Transmettre ce compte-rendu à l'ensemble de la promotion.

Conclusion

Le représentant est le représentant de ses pairs en formation : un représentant, un messenger, un porte-parole, un coordinateur, un intermédiaire, un diplomate.

Il doit rester neutre et objectif.

Le représentant n'est pas : un bouc émissaire en cas de problème, l'homme, la femme à tout faire, un espion, un chouchou des formateurs, un délateur, ni un rapporteur.

Il n'a pas de privilèges, mais sa fonction doit être respectée.

(Autant de fiches que de réunions)

Date de la réunion ...	
Questions posées lors de la préparation	
Réponses apportées par les instances	